

08.06.2022 – 09:32 Uhr

Choc de taux : le coût des crédits privés est-il en train d'augmenter ?

Zurich (ots) -

Les taux des crédits privés vont augmenter à court et à moyen terme, comme le montrent les prévisions de marché de Credaris AG. " En raison de la hausse de leurs coûts de refinancement, les banques n'ont guère d'autre choix ", déclare Marc Hallauer, CEO de Credaris. Il estime qu'avec le taux d'intérêt maximal fixé par le Conseil fédéral à 10 % qui limite la capacité d'action des banques, les conséquences sont bien réelles pour les demandeuses et les demandeurs de crédit, à savoir des taux d'intérêt en hausse, des critères d'acceptation des dossiers plus stricts et un risque accru que des personnes ayant vu leur demande refusée se retrouvent chez des prestataires douteux.

La vague d'inflation entraîne une hausse des taux d'intérêt. Non seulement sur le marché des hypothèques, mais aussi sur celui des crédits privés. Telles sont les conclusions d'une analyse de marché de Credaris, le plus grand courtier de crédits privés indépendant de Suisse. " Les banques faisant face à la hausse de leurs coûts de refinancement, elles vont augmenter leurs taux d'intérêt à court et à moyen terme ", déclare Marc Hallauer, CEO de Credaris.

La plus forte hausse des taux directeurs américains depuis 22 ans témoigne de l'évolution rapide des taux. L'ajustement des pratiques en matière de taux d'intérêt des crédits privés ne se fera donc pas attendre plus longtemps. M. Hallauer le sait : " Le renchérissement des crédits se fera essentiellement de manière dissimulée ". Ainsi, les bénéficiaires de taux planchers vont se raréfier, et d'une manière générale, le taux accordé aux preneuses et preneurs de crédits privés va augmenter - sans que les banques ne changent quoi que ce soit à leur communication sur les taux.

Risque de refus accru pour les demandeuses et les demandeurs de crédit

Le taux d'intérêt maximal est plafonné à 10 % depuis le 1er juillet 2016. Il a été fixé sur la base du Saron à trois mois (avant le remplacement du Saron par le Libor). Un modèle qui, selon M. Hallauer, ne correspond pas à la réalité du marché : " Ce mode de calcul ne tient pas compte des coûts de refinancement réels des banques, car celles-ci ne se refinancent pas sur trois mois, mais plutôt sur trois à cinq ans. " Alors que le taux d'intérêt Saron à trois mois, qui sert à déterminer le taux d'intérêt maximal, reste à un niveau faible, les taux d'intérêt à plus long terme ont nettement augmenté. En l'absence d'adaptation du plafond applicable aux taux d'intérêt, la hausse des coûts de refinancement rogne la marge des banques. Or, qui dit marge réduite dit aussi moins de marge de manoeuvre pour prendre des risques de crédit.

Cet écart oblige les établissements prêteurs à se montrer plus prudents, surtout pour ce qui concerne l'évaluation des risques, ce qui entraîne une augmentation des taux de refus. " Les banques pourraient bientôt refuser les demandes de clients qui, jusque-là, avaient encore accès au crédit, même à des taux d'intérêt élevés ", avertit M. Hallauer. Ce phénomène, Credaris l'a déjà observé en 2016, lorsque le taux d'intérêt maximal applicable aux crédits à la consommation est passé de 15 à 10 %^[1]. À l'époque déjà, la mesure avait été prise pour des raisons de protection des consommateurs, si bien que le taux de défaillance relatif aux crédits privés est durablement bas en Suisse (y compris en comparaison internationale), où il se situe entre 1 et 2 % par an. Les principales raisons de ces défaillances sont la perte d'emploi, l'échec d'une activité indépendante ainsi que le divorce ou la séparation. Le surendettement n'est qu'un facteur secondaire. " Conçue comme un moyen de réduire le risque de surendettement, la mécanique du plafond des taux d'intérêt conduit aussi à l'exclusion du marché des clients qui, avant son application, auraient pu accéder au crédit ", explique M. Hallauer.

Le recours au crowdlending comme solution de repli pourrait également s'avérer difficile pour ces clients, car les plateformes de financement participatif sont elles aussi soumises à la loi sur le crédit à la consommation (LCC). La hausse des taux d'intérêt aura donc également un impact négatif sur les activités de ces plateformes. M. Hallauer : " Avec la fin de la politique de taux bas, les investisseurs institutionnels pourraient se réorienter vers des placements classiques au détriment d'alternatives telles que le crowdlending. L'accès au capital des plateformes de financement participatif sera plus difficile. " Cette situation renforcera la pression de rendement des prestataires qui restent dans la course, ce qui devrait entraîner là aussi l'exclusion des profils à risque, comme ce fut le cas avec les prestataires de crédit classiques.

Risque croissant d'escroquerie pour les clients refusés

En raison de cette évolution, le risque augmente pour qu'un nombre croissant de demandeurs de crédit rencontrant des difficultés financières se retrouvent chez des organismes d'assainissement des dettes véreux. Toujours actifs sur le marché suisse, ces prestataires recourent à des techniques de publicité agressive, surtout en ligne. " Le plafonnement du taux d'intérêt à 10 % qui, selon le bon argument du Conseil fédéral, permettrait de freiner le durcissement des critères de crédit, pourrait dans la situation actuelle pousser davantage de personnes dans les bras d'escrocs ", prévient M. Hallauer.

L'entrée sur le marché de nouveaux prestataires devient encore plus difficile

Pour Credaris, l'évolution actuelle du marché des crédits privés résulte du taux d'intérêt maximal défini par le Conseil fédéral et de la loi fédérale sur le crédit à la consommation (LCC). Celle-ci prévoit que le Conseil fédéral fixe le plafond des intérêts par voie d'ordonnance. En 2016, ce plafond a été abaissé, passant de 15 % à 10 % en raison de la persistance des taux bas^[2]. À l'époque déjà, M. Hallauer avait avancé que ce taux d'intérêt maximal déboucherait sur une stabilisation des taux d'intérêt entre 7,9 et 9,9 %

et sur une consolidation du marché[3]. Les deux volets de cette thèse se sont vérifiés. D'après les données fournies par les établissements en question, Cembra détient actuellement 41 % du marché, et les trois prestataires Cembra, Banque Migros et Bank-now se partagent près de 95 % des encours de crédits. L'entrée sur le marché de nouveaux prestataires, en particulier d'entreprises de la fintech, se complique. La part de ces dernières dans le gâteau du crédit privé s'élève à environ 3 % du volume total.

Pour l'année 2022, outre les hausses de taux partiellement dissimulées, Credaris table sur une nouvelle consolidation du marché laissant peu de place aux nouveaux acteurs, et sur une hausse des taux d'intérêt aboutissant à des rendements plus élevés dans d'autres secteurs financiers[4]. Après la chute des années 2020 et 2021 provoquée par la COVID, le volume des nouvelles souscriptions remonte et s'établira aux alentours de quatre milliards de francs pour les crédits privés. Côté clientèle, il devrait être plus difficile pour différents profils de risque d'obtenir un taux d'intérêt attractif - si ce n'est d'obtenir un crédit privé tout court. " Pour le moment, aucune amélioration de la situation ne se profile à l'horizon ", conclut M. Hallauer.

Conseils pour les demandeuses et les demandeurs de crédit

- Ne s'adresser qu'aux établissements de crédit membres de la Centrale d'information de crédit (ZEK)
- Ne s'adresser qu'à des intermédiaires de crédit agréés.
- En cas de possible refus de la demande de crédit : contacter un intermédiaire de crédit sérieux afin d'éviter un ou plusieurs refus de la part des établissements de crédit. Les refus peuvent avoir un impact négatif sur la solvabilité.
- Règle de base pour distinguer les courtiers en crédit sérieux des autres : les courtiers sérieux ne demandent jamais d'argent. Une demande n'entraîne pas directement la création d'une entrée dans le registre ZEK. Ainsi, celles et ceux qui n'ont aucune chance d'obtenir un crédit peuvent l'apprendre sans conséquence.
- Interlocuteurs pour trouver un établissement d'assainissement des dettes sérieux : Dettes Conseils Suisse, Caritas ou un intermédiaire de crédit digne de confiance

À propos de Credaris AG

Service fondé en 2014, Credaris s'est développé pour atteindre en près de huit ans la position de plus grand courtier en crédit de Suisse, avec un volume de crédits négociés de près de 1,2 milliard. Une cinquantaine de collaboratrices et de collaborateurs aident les clientes et les clients à trouver un crédit. Grâce à son excellente collaboration de longue date avec l'ensemble des principaux prestataires de crédit suisses et à son expertise éprouvée, Credaris offre à ses clientes et à ses clients l'accès à un portefeuille de crédits complet à des conditions intéressantes.

[1] Voir <https://www.cash.ch/ratgeber/strategie/privatkredite-verlockend-und-gefahrlch-443216>

[2] Communiqué de presse du 11.12.2015: <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-59916.html>

[3] Voir <https://www.cash.ch/ratgeber/strategie/privatkredite-verlockend-und-gefahrlch-443216>

[4] Communiqué de presse du 29.11.2021: <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-86165.html>

Contact:

Silja Elmiger, BCW
silja.elmiger@bcw-global.com
+41 44 455 84 24

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100090667/100890452> abgerufen werden.